



Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Ecole Nationale des Greffes du 12 septembre 2023

ENTRE D'UNE PART :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard 69635 LYON CEDEX 07,
Représentée par Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, Présidente,

Ci-après désignée « l'Université »

ET D'AUTRE PART :

L'Ecole Nationale des Greffes
sis 5 Boulevard de la Marne - CS27109 - 21071 DIJON
Représenté par Mme Véronique COURT, Directrice,

Ci-après désigné « co-contractant ».

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,
Vu l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,
Vu les textes portant organisation de l'ENG,
Vu la convention entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'IRA de Lyon signée le 08 septembre 2023.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Suite à une évolution de l'offre de formation de la mention « Administration Publique », la convention cadre permettant la diplomation d'apprenants via la délivrance de différents diplômes (M1, M2 et DU) de la mention « Administration Publique » est modifiée par le présent avenant conformément au titre VIII de la convention cadre précitée.

Titre I. Modifications de différents titres ou articles de la Convention

Article 1.

Dans l'ensemble des titres et articles de la convention, les anciennes dénominations :

- Parcours « Manageur des organisations publiques »,
- Master 2 « Manageur des organisations publiques »,
- Master « Manageur des organisations publiques »,
- M2 « Manager des organisations publiques »,
- Master 2 MOP,
- M2 MOP,
- Parcours MOP,
- Master Parcours mention Administration Publique.

Sont respectivement remplacées par les nouvelles dénominations :

- Parcours « Management public »,
- Master 2 « Management public »,
- Master « Management public »,
- M2 « Management public »,
- Master 2 MP,
- M2 MP,
- Parcours MP,

- Master mention Administration Publique Parcours Management public spécialité « fonction de direction ».

Titre II. Modifications de différentes dispositions figurant dans les annexes de la Convention

Article 2.

Dans l'ensemble des titres et articles des annexes à la convention, les anciennes dénominations :

- Parcours « Manager des organisations publiques »,
- Master 2 « Manager des organisations publiques »,
- Master « Manager des organisations publiques »,
- M2 « Manager des organisations publiques »,
- Master 2 MOP,
- M2 MOP,
- Parcours MOP,
- Master Parcours mention Administration Publique.

Sont respectivement remplacées par les nouvelles dénominations :

- Parcours « Management public »,
- Master 2 « Management public »,
- Master « Management public »,
- M2 « Management public »,
- Master 2 MP,
- M2 MP,
- Parcours MP,
- Master mention Administration publique Parcours Management public spécialité « fonction de direction ».

Article 3.

Dans les annexes, l'identité et les moyens de contacts sont remplacés comme suit :

- Madame Nolwenn DUCLOS (nolwenn.duclos@univ-lyon2.fr), Maître de conférences en droit public et responsable du Master 2 Management public, remplace Monsieur Michel GUILLOT.

Titre III. Devenir des autres dispositions

Article 4.

L'ensemble des autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Lyon le 28/08/2024 en deux exemplaires

Signature du co-contractant

Pour l'Université

#SIGNATURE#

La Directrice de la PFRH Auvergne Rhône-Alpes
Yasmine RAUGEL

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN